

PLAN DE RELANCE OÙ EN EST-ON?



Ile-de-France Collectivité



1

AGRICULTURE URBAINE

Aide au financement des dépenses d'investissement permettant d'étendre ce type de surface et d'améliorer les structures existantes par l'installation de nouveaux matériels :



- Agriculture urbaine : l'appel à projets « Quartiers fertiles » piloté par l'ANRU 10 M€
- Jardins partagés : des appels à projet seront organisés au niveau départemental, sous l'égide du préfet de département 20 M€



15 Avril : 3ème appel à projet "Les Quartiers Fertiles", jusqu'au 16 juillet 2021

2

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Le taux d'aide est de 70% du budget du projet avec un plafond maximum de 100 000€



- A-1 - Pour l'émergence de nouveaux PAT : 5,3 M€
- A-2.1 - Essaimage de projets existants
- A-2.2 - Projets innovants
- L'investissement dans les PAT dits « labellisés » ou « reconnus » ou en cours de labellisation pour financer les feuilles de route existantes ou accroître leur portée → Volet B



Du 1er décembre 2020 jusqu'au 15 janvier 2021: le volet A-1 Puis seconde vague de 1er mars au 15 avril 2021



Du 1er mars au 15 avril 2021 : le volet A-2.1 et A-2.2



Du 24 mars au 9 septembre 2021 : appel à candidature

3

SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES

Doté d'un budget de 50 millions pour :



- l'investissement en matériel pour cuisiner des produits frais (essoreuses, robot coupe légumes, éviers,...), lutter contre le gaspillage alimentaire, substituer les contenants en plastique, informer les usagers
- l'investissement immatériel (logiciels de suivi, réalisation de supports de communication...)
- des prestations intellectuelles (accompagnement, bureau d'études, audits, formation des personnels...).



Aide ouverte depuis le 8 février

4

PROGRAMME "PLANTONS DES HAIES !"

Enveloppe dotée de 50 Millions d'euros dont 1,4 millions pour l'Île-de-France.



1er trimestre 2021 : Appel à projet "Animation" (volet B) : 6 structures retenues



23 Juillet : 2 appels à projet "Investissement" (volet A) : Plantation des haies (Taux d'aides : 90%) et implantation d'arbres intraparcellaires (Taux d'aides : 80%)



Dispositif ouvert



Dispositif fermé



Dispositif bientôt ouvert

PLAN DE RELANCE AGRICOLE

Une opportunité pour tous les acteurs du territoire

Préparer l'agriculture de demain et reconquérir notre souveraineté alimentaire n'engagent pas seulement les agriculteurs. Tous les acteurs du territoire peuvent se mobiliser autour de cette transformation.

Plusieurs dispositifs du Plan de Relance s'adressent donc directement aux collectivités : une opportunité à saisir !